

COMMUNE DE VERNIER**QUESTION ÉCRITE**

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

Parking dangereux

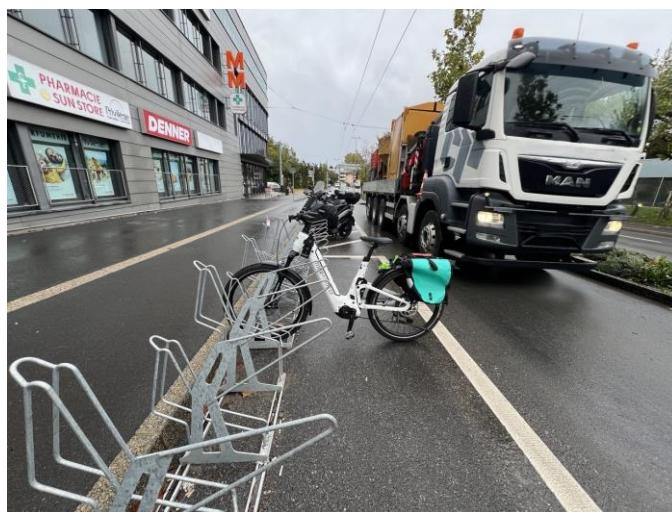
Messieurs les Conseillers administratifs,

Je ne peux que me réjouir du développement des infrastructures cyclistes sur notre commune. Que ce soient les pistes cyclables, mais aussi les sas vélos ainsi que les parkings. Il arrive hélas que malgré une certaine bonne volonté, des aménagements se révèlent plus dangereux qu'autre chose. C'est exactement le constat que nous avons pu faire avec le parking vélos le long de la route de Peney devant ARCenter (route de Peney 2).

En effet, le parking vélos est situé le long de la chaussée, séparée de la piste cyclable par un haut rebord, comme en atteste cette première photo :



Sur cette seconde photo vous pouvez vous rendre compte de la dangerosité de cet aménagement lorsque les cyclistes veulent simplement charger leur véhicule. Sans oublier que ce parking est bien trop petit pour l'utiliser avec un « longtail » (à la différence des deux-roues motorisés, les places vélos sont perpendiculaires à la chaussée, ce qui fait perdre de l'espace) :



Ma question est la suivante :

Si cet aménagement est de la responsabilité du Canton, est-il possible que vous leur demandiez avec insistance de le modifier afin de le sécuriser (installation contre le bâtiment de l'ARCenter, retourner les racks et raboter le rebord ou tout autre solution adaptée aux besoins des utilisateurs et utilisatrices).

Pierre Bleiker
Conseiller municipal